

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire

Arrêté DJSR n° 82 /2021

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'Administration du 9 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont désignés pour siéger à la commission de discipline du baccalauréat de l'Académie de Nice en sa session du 31 août 2021, les étudiants élus du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur suivants :

M. Milan LEBRE en qualité de titulaire
M. Nicolas SIRVENT en qualité de suppléant

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera publié sur le site internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

22 JUL. 2021

Nice, le

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
par délégué,
Le Vice-Président
Patrimoine, infrastructure, accessibilité
et développement durable
Marc DALLOZ
27.07.2021

Copie :
M. Le Recteur
M. le DGS